

# **CONDITIONS DE LOCATION CHALET HARTZA**

## Définitions :

Le Propriétaire : SAS JMD 121, route de la Communaille 74450 le Grand Bornand France,

Le logement désigné Chalet Hartza

Le Vacancier désigne la personne au nom de laquelle la réservation est enregistrée au sein du contrat et pour la période de location

## Conditions de paiement :

Pour toutes réservations, le paiement se fera ainsi :

-30 % du prix total devront être payés au moment de la réservation

- les 70 % devront être payés par virement ou chèque au maximum 5 semaines avant la date de séjour

Si le deuxième paiement ou le solde final ne sont pas reçus dans les délais mentionnés ci-dessus, la réservation sera annulée et aucune somme ne sera remboursée au vacancier.

## Caution de sécurité :

La caution de sécurité de cette location est de 1 000,00 €. Le vacancier doit faire parvenir un chèque ou doit soumettre une carte bancaire valide en ligne au minimum 15 jours avant la date de séjour. L'accès à la propriété sera refusé si ce processus n'a pas été effectué avant son arrivée.

En cas de dégâts, le vacancier doit aussitôt en informer le propriétaire

## Services inclus et charges :

Le prix de la location inclus le chauffage, l'électricité, eau, le bois ( 1/3 de stère pour poêle )

Le chargement électrique de voitures n'est pas inclus dans le prix de la location

Les draps, serviettes, draps de bains et peignoirs sont fournis

Tout frais supplémentaire occasionné pendant la période de location devra être réglé sur place auprès du propriétaire avant le départ du vacancier.

## Annulation :

Une annulation de la part du vacancier dans un délai de six mois ou plus avant la date du séjour n'occasionnera aucun frais d'annulation.

Toute annulation moins de six mois avant la date de séjour, les frais d'annulation seront imposés à hauteur de la somme déjà versée pour cette réservation.

Dans le cas peu probable d'une annulation du propriétaire, un remboursement de tous les versements pour cette réservation sera effectué en faveur du vacancier. Le propriétaire ne pourra pas être tenu responsable de toute perte, dégât ou désagrément occasionné.

Les problèmes liés aux pandémies, aux conditions météorologiques, au manque de neige ou au fonctionnement des remontées mécaniques ne constituent pas un motif suffisant d'obtention d'un remboursement ou d'un avoir.

Dans le cas d'une annulation par le vacancier entraînant un remboursement de la part du propriétaire, ce dernier déduira de la somme les éventuels frais de conversions monétaire et frais de transaction.

### Période de location :

Sauf indication contraire, toutes les arrivées se font à partir de 16 h. L'heure de départ doit être convenue avec le propriétaire mais ne devra pas dépasser 9h30.

### Responsabilités :

Le nombre maximum de résidents dans la propriété est 12 personnes ( +2 bébés ). Si le nombre de vacancier dépasse la capacité maximale ( 12 pers. ) à l'arrivée ou durant le séjour, le propriétaire peut refuser l'entrée à tous les vacanciers et, si il le fait, le contrat sera résilié et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Le vacancier s'engage à se comporter en locataire respectueux, à prendre soin du logement, des appareils mis à sa disposition et laisser les locaux dans un état propre. Le vacancier s'engage également à ne pas causer, de par son comportement, de nuisances aux résidents des logements avoisinants.

Le vacancier devra assurer que toutes les portes et fenêtres sont correctement fermées lors de ses absences du chalet, du jour comme de nuit. Le vacancier sera tenu responsable de toute perte ou dégâts occasionnés ne pouvant être pris en charge par l'assurance du propriétaire car résultant d'un vol ou d'une pénétration illégale de la propriété facilités par un manquement aux mesures de précaution citées ci-dessus.

La taxe de séjour d'un montant de 3,30 € par adulte et par nuitée devra être payée lors du processus de réservation. La commune peut à tout moment décider d'augmenter cette taxe. Dans ce cas, nous vous tiendrons informés. La taxe de séjour ne pourra être remboursée si votre groupe est constitué de moins de personnes que le nombre indiqué lors de votre réservation.

### Responsabilités du Propriétaire :

Le propriétaire doit mettre à disposition au dit vacancier tous les équipements cités dans le descriptif

Le propriétaire ne pourra pas être tenu responsable envers le vacancier :

- a) de tout arrêt ou défaillance temporaire des services publics desservant le logement (eau, électricité, internet)
- b) du bruit et du dérangement causés en dehors des limites du logement et hors de contrôle du propriétaire
- c) il tient de la responsabilité de vacancier de s'assurer que tous les jeunes enfants soient sous la surveillance permanente des adultes.

### Assurances :

Le vacancier est fortement avisé de souscrire à une assurance voyage ( annulation comprise ) pour sa propre personne, les autres participants au séjour ainsi que toutes leurs affaires personnelles. Il est recommandé de prévoir une assurance civile et corporelle en cas d'accident, ces éventualités n'étant pas couvertes par l'assurance de propriétaire.

### Animaux :

Les animaux ne sont pas acceptés dans cette location.

### Cigarette :

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du chalet.

### Litige :

En cas de litige, seul sera compétent le tribunal des lieux de la circonscription judiciaire ou se trouvent les lieux loués.